

La Caisse Douanière C.

Classe ordinaire.

ASSURANCE.		HONORAIRES D'ADMISSION \$5.00 (Quelque soit le montant de la police.)	
Contributions mensuelles.		POLICE DE \$1,000.	
\$	¢	\$	¢
15 à 20	48	85	
20 à 25	48	86	
25 à 30	49	88	
30 à 35	50	90	
35 à 40	51	92	
40 à 45	52	94	
45 à 50	54	98	
50 à 55	56	1 02	
55 à 60	58	1 06	
60 à 65	60	1 10	
65 à 70	62	1 14	
70 à 75	64	1 18	
75 à 80	66	1 22	
80 à 85	68	1 26	
85 à 90	70	1 30	
90 à 95	73	1 35	
95 à 100	75	1 40	
100 à 105	78	1 46	
105 à 110	82	1 54	
110 à 115	88	1 60	
115 à 120	91	1 66	
120 à 125	95	1 72	
125 à 130	98	1 80	
130 à 135	1 02	1 94	
135 à 140	1 08	2 06	
140 à 145	1 15	2 20	
145 à 150	1 20	2 30	
150 à 155	1 25	2 40	
155 à 160	1 30	2 50	
160 à 165	1 35	2 60	
165 à 170	1 45	2 80	
170 à 175	1 55	3 00	
175 à 180	1 65	3 20	
180 à 185	1 75	3 40	
185 à 190	1 85	3 60	

BÉNÉFICES—

Invalité : (a) \$500 comptant ou pendant 12 ans (b) \$50 par année pendant 20 ans au cas de maladie incurable.

A 70 an (c) \$100 par année pendant 12 ans lorsque le membre a atteint l'âge de 70 ans.

(d) Cessation de toute contribution à l'âge de 70 ans, ou au cas d'invalidité.

Pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices (a), (b) et (c).

Au décès : (d) \$1,000 ou la balance dûe.

N.-B.—La police de \$500 donne droit à la moitié des bénéfices ci-dessus.

Dans les contributions mensuelles sont inclus 10 centins pour frais d'administration.

Les Caisses Douanière C et de Secours D, réunies.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.		HONORAIRES D'ADMISSION, \$6.00 (quelque soit le montant de la police).	
ASSURANCE.		POLICE DE \$1,000.	
\$	¢	\$	¢
15 à 20	98	1 35	
20 à 25	98	1 36	
25 à 30	99	1 38	
30 à 35	1 00	1 40	
35 à 40	1 01	1 42	
40 à 45	1 02	1 44	
45 à 50	1 04	1 48	
50 à 55	1 06	1 52	
55 à 60	1 08	1 56	
60 à 65	1 10	1 60	
65 à 70	1 12	1 64	
70 à 75	1 14	1 68	
75 à 80	1 16	1 72	
80 à 85	1 18	1 76	
85 à 90	1 20	1 80	
90 à 95	1 23	1 85	
95 à 100	1 25	1 90	
100 à 105	1 28	1 96	
105 à 110	1 32	2 04	
110 à 115	1 35	2 10	
115 à 120	1 38	2 16	
120 à 125	1 46	2 27	
125 à 130	1 50	2 35	
130 à 135	1 53	2 41	
135 à 140	1 57	2 49	
140 à 145	1 63	2 61	
145 à 150	1 80	2 85	
150 à 155	1 85	2 95	
155 à 160	1 90	3 05	
160 à 165	1 95	3 15	
165 à 170	2 00	3 25	
170 à 175	2 20	3 55	
175 à 180	2 30	3 75	
180 à 185	2 40	3 95	
185 à 190	2 50	4 15	
190 à 195	2 60	4 35	

La police de \$500 donne droit à la moitié des bénéfices pour invalidité, à 70 ans et au décès : et aux mêmes bénéfices qu'une police de \$1,000, en maladie ou au décès d'épouse.

BÉNÉFICES.

(a) En maladie : \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

(b) Au décès De l'épouse, \$75.00.

(c) Invalidité : \$50.00 par année pendant 20 ans.

(d) ou \$500.00 comptant. Si le membre meurt avant d'avoir reçu les 20 versements annuels, la balance sera payée.

(e) A 70 ans : \$100.00 pendant 12 ans.

Si le membre meurt avant d'avoir reçu \$1,000 la balance de cette somme sera payée.

Dans les trois cas (c), (d) et (e) qui précèdent, cessation de toute contribution.

(f) Au décès : \$1,000, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices (c), (d) et (e) ou la balance dûe.

N.-B. — Les contribution mensuelles comprennent 10 centins pour frais d'administration.

LA CAISSE DE SECOURS D.

BÉNÉFICES EN MALADIE.

\$5.00 par semaine, 15 semaines, Chaque année, ...ET... \$75.00 au décès de l'épouse. HONORAIRES D'ADMISSION \$1.00.

AGE.	Contributions mensuelles.
15 à 39 ans, les deux inclusivement.	50 centins par mois.
40 à 44	55
45 à 49	65
50 à 54	75

La Caisse Douanière E.

Assurance au décès seulement. (Particulièrement pour le sexe féminin.) Admission de 15 à 55 ans, les deux inclusivement. HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

AGE.	Contributions mensuelles.	
	\$100.	\$200.
	\$	\$
15 à 23 ans, les deux inclusivement.	15	25
24 à 29	20	30
30 à 34	25	35
35 à 39	30	40
40 à 44	35	50
45 à 49	40	60
50 à 55	45	70

Les membres de la Caisse Douanière E, sont exemptés du paiement des cotisations mensuelles pour frais d'administration.